

"Autoritarisme" ou "confiance": l'école vision Blanquer en débat à l'Assemblée

[parlement](#) | [Assemblée](#) | [gouvernement](#) | [éducation](#) | [formation](#) | [enseignants](#)

Paris, France | AFP | 11/02/2019 16:53 UTC+1

par Charlotte HILL

"Autoritarisme" ou "confiance": l'Assemblée a donné lundi le coup d'envoi des débats sur le projet de loi Blanquer, vanté comme porteur de "justice sociale" par le gouvernement, mais accueilli fraîchement par les oppositions, comme les syndicats d'enseignants.

Instruction obligatoire abaissée de 6 à 3 ans, refonte de la formation, nouvelles écoles internationales, devoir d'"exemplarité", mais aussi nouveau Conseil d'évaluation: le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer défend la "confiance" comme "fil rouge" de ce premier texte du quinquennat sur l'école.

Cet ex-directeur général de l'enseignement scolaire sous Nicolas Sarkozy, devenu un poids lourd de la macronie, a mis en avant devant les députés les bases d'une école permettant de faire "réussir pleinement" tous les élèves, au lancement des débats.

Preuve de l'intérêt des élus pour ce projet de 25 articles qui touche à la matière sensible qu'est l'Éducation nationale, premier employeur de France: plus d'un millier d'amendements sont au menu d'ici vendredi, avant un vote solennel mardi 19 février.

Mais de la gauche de l'hémicycle à sa droite, le projet de loi est critiqué.

Hostiles à un texte dénoncé comme "désespérant" sur son blog par Jean-Luc Mélenchon, les Insoumis défendront une motion de rejet d'un texte qui "poursuit la précarisation de l'éducation nationale". Ils devraient avoir l'appui des communistes qui fustigent un texte "au ton conservateur, mais aussi autoritaire", tandis que pour le groupe PS, Régis Juanico estime que "la confiance ne se décrète pas dans une loi".

Les Républicains, qui ne voteront pas le projet de loi, tenteront de le renvoyer en commission. "Pas convaincu" par sa mesure phare sur l'instruction obligatoire, leur orateur Frédéric Reiss critique "une loi d'affichage".

Le texte est contesté dès son premier article qui rappelle le devoir "d'exemplarité" des enseignants et le respect que doivent leur manifester élèves et familles, une façon selon la gauche de "museler" les profs. Et ce alors qu'ont émergé dernièrement dans le sillage des "gilets jaunes" des mouvements pour un meilleur statut des enseignants comme les "stylos rouges", dont certains députés devaient rencontrer des représentants lundi aux abords de l'Assemblée.

- "A sa botte" -

Vantée comme "emblématique" par le ministre, l'instruction obligatoire à trois ans, prévue à l'article 2, fait crier LR "à l'injustice", les collectivités devant à l'avenir financer les maternelles privées sous contrat. La gauche voit un "cadeau" au privé.

Le gouvernement, qui promet de compenser le surcoût pour les communes, évoque 100 millions d'euros (50 pour les écoles privées et 50 pour les publiques, selon le ministère).

Toujours sur cet article 2, une bataille a été engagée sur le retrait - voulu par le gouvernement - de la mention de l'instruction obligatoire "pour les enfants des deux sexes, français et étrangers", incluse dans le Code de l'éducation, au nom de la "concision".

L'ex-ministre George Pau-Langevin (PS), comme certains députés LREM, craignent que cela ne freine la scolarisation d'enfants étrangers, la fédération de parents FCPE s'opposant à la suppression de ces "quelques mots qui veulent dire beaucoup".

La possibilité de confier aux assistants d'éducation (ex-"pions") des "missions d'enseignement" fait aussi débat. Défendu par M. Blanquer comme une "mesure sociale" qui permettra "d'accompagner financièrement de futurs professeurs", la mesure est décriée par les oppositions de gauche comme une "précarisation".

Avec la création du Conseil d'évaluation de l'école (CEE), si le ministre récuse toute "évaluation punitive", mais plutôt une "évaluation-levier", PCF, PS ou LR dénoncent la mise en place d'une structure "à sa botte".

Un amendement LREM adopté en commission, et auquel le ministre n'est pas hostile, entend aussi permettre de regrouper les classes d'un collège et d'une ou plusieurs écoles environnantes au sein d'"établissements publics des savoirs fondamentaux".

"Encore plus d'écoles qui fermeront, dans les zones peu denses éloignées des grandes villes", dénonce M. Mélenchon, tandis que le PCF y voit "une nouvelle brique dans la construction d'une école à plusieurs vitesses".

Dans les ajouts du gouvernement attendus en séance: des mesures pour l'inclusion des élèves handicapés, une obligation de "formation" pour 16-18 ans, ou un amendement pour sanctionner les parents ayant inscrit leur enfant dans un établissement privé interdit.